



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 octobre 2018

Original : français

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-neuvième session

### Compte rendu analytique de la 715<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 3 octobre 2018, à 15 heures

Président(e): M<sup>me</sup> Dalil .....(Afghanistan)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents ([DMS-DCM@un.org](mailto:DMS-DCM@un.org)).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.18-16473 (F) 081018 091018



\* 1 8 1 6 4 7 3 \*

Merci de recycler



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Débat général (suite)**

1. **M. Doudech** (Tunisie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. La Tunisie réaffirme le principe de solidarité et de partage des charges consacré par la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, et espère que l'Assemblée générale adoptera le pacte mondial sur les réfugiés qui fait l'objet d'un consensus international. En effet, le phénomène des migrations requiert une approche globale et participative qui permette d'éliminer ses causes profondes dans le respect du droit international et de la dignité des réfugiés. La Tunisie participe, dans la mesure de ses moyens, aux opérations de sauvetage en mer et recueille des demandeurs d'asile et des réfugiés. Par ailleurs, elle a accueilli une conférence ministérielle sur la protection des enfants dans la région en février 2018 et a pris des mesures pour réviser sa législation relative à l'asile.

2. **M. Anani** (Ghana) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Conseil ghanéen des réfugiés collabore avec le HCR et les autorités des pays d'origine afin de trouver des solutions d'intégration locale durables. Ainsi, les réfugiés qui choisissent de rester au Ghana recevront un titre de voyage qui leur permettra d'obtenir un permis de séjour. Afin d'améliorer les perspectives d'emploi des réfugiés et leur accès aux moyens de subsistance, le Conseil participe à l'Initiative Pacte avec l'Afrique, qui vise à attirer des investissements privés. Le Gouvernement ghanéen œuvre en faveur de l'adhésion du pays aux deux conventions relatives à l'apatridie et un mémorandum a été transmis au Ministère de l'intérieur à cette fin. En outre, les organismes d'état civil continuent de délivrer des papiers d'identité à tous les enfants de réfugiés nés au Ghana afin de prévenir les situations d'apatridie. Le Ghana poursuit ses activités dans le cadre de l'accord tripartite qu'il a conclu avec le HCR et la Côte d'Ivoire en vue d'encourager les réfugiés ivoiriens qui le peuvent à retourner chez eux. À cet égard, le Gouvernement ivoirien a récemment annoncé une amnistie pour plus de 800 personnes, ce qui crée un climat propice au retour volontaire des réfugiés dans leur pays.

3. **M<sup>me</sup> Khan** (Fidji) dit que son pays et la région Pacifique dans son ensemble doivent faire face à un problème émergent : l'intensification des déplacements de population dus aux changements climatiques. Il devient urgent, pour la Communauté du Pacifique et pour la communauté internationale dans son ensemble, d'offrir un hébergement et une aide adaptés à ceux qui fuient l'élévation du niveau de la mer et la disparition de leurs ressources et de leurs terres. Les Fidji estiment que 63 villages devront envisager de se relocaliser dans un avenir proche. La première relocalisation a été celle de Vunidogoloa en 2014, après presque trente ans de réflexion. Elle a été vécue comme une tragédie par les villageois, qui ont dû quitter la terre de leurs ancêtres. Les Fidji élaborent des instructions générales pour la relocalisation qui sont fortement inspirées des Principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998). Conscientes de la nécessité d'adopter des solutions technologiques novatrices en vue de protéger durablement les îles et les océans, les Fidji prennent part au projet CommonSensing avec les Îles Salomon, le Vanuatu, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Agence spatiale du Royaume-Uni.

4. **M. Matangala** (Mozambique) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Mozambique a activement participé aux consultations sur le pacte mondial sur les réfugiés et attend avec intérêt son adoption par l'Assemblée générale et sa bonne exécution. Il partage les préoccupations du HCR concernant la multiplication des déplacements forcés dans le monde et le manque de ressources disponibles pour protéger et aider les populations concernées. Le Mozambique estime par ailleurs que la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour lutter contre la xénophobie et l'intolérance, qui sont contraires aux principes fondamentaux du droit international des droits de l'homme.

5. **M. Subedi** (Observateur du Népal) dit que son pays accueille depuis des décennies des milliers de réfugiés, en particulier bhoutanais, alors même qu'il n'est partie ni à la Convention relative au statut des réfugiés (1951) ni à son Protocole. Plus de 110 000 réfugiés bhoutanais ont été réinstallés dans des pays tiers, mais nombre d'entre eux

n'ont pas voulu ou pu partir dans un autre pays et attendent leur rapatriement définitif au Bhoutan. Malgré ses capacités socioéconomiques limitées et d'autres difficultés, le Népal fait tout son possible pour assurer la protection des réfugiés et subvenir à leurs besoins. Toutefois, son dialogue bilatéral avec le Bhoutan n'a toujours pas produit de résultats positifs en raison du manque de coopération de ce dernier. En conséquence, la crise des réfugiés bhoutanais est devenue l'une des plus longues au monde. Dans ce contexte, le Népal rappelle la résolution 194 de 1948 de l'Assemblée générale selon laquelle il incombe en premier lieu aux pays d'origine des réfugiés de créer des conditions propices à leur retour volontaire dans la sécurité et la dignité.

6. **M. Baddoura** (Liban) dit que l'aide humanitaire aux réfugiés est menacée, car le principe de partage des responsabilités n'est pas suffisamment respecté. Le fossé se creuse entre les États qui accueillent un grand nombre de réfugiés et la communauté internationale qui réduit son assistance. Pour que le pacte mondial sur les réfugiés soit efficace, il faut cesser de politiser la situation, appliquer réellement le principe du partage des responsabilités et rechercher véritablement des solutions durables. En effet, le Liban craint que les réfugiés ne soient utilisés comme monnaie d'échange dans le conflit stratégique que connaît la région. Le Liban accueille de nombreux réfugiés sans avoir pour autant ratifié la Convention de 1951. Malheureusement, il paye cher le prix de sa générosité et de sa fraternité, car la situation économique, environnementale et sociale ainsi que les conditions de sécurité ne cessent de se détériorer. En outre, le pays, qui a toujours honoré ses obligations humanitaires, constate que sa coopération avec les organismes des Nations Unies n'a pas produit de résultat positif. Le Liban vient de lancer la deuxième phase de son plan national d'intervention pour 2017-2020 mais il ne dispose pas des ressources nécessaires, à savoir 2,7 milliards de dollars, pour la financer. Un nombre croissant de réfugiés syriens souhaitent retourner chez eux et il convient de faciliter ce retour. Le Liban partage l'avis du HCR selon lequel il faut traiter la question du retour volontaire des réfugiés syriens en toute objectivité et indépendamment des considérations politiques.

7. **M. Shaltut** (Observateur de la Libye) dit que son pays s'associe aux déclarations faites par les Groupes auxquels il appartient. Le Gouvernement libyen estime que l'ONU et la communauté internationale devraient l'aider à rétablir la sécurité et la stabilité et à mettre un terme aux nombreux flux de déplacements forcés. La Libye n'est pas un pays d'origine mais un pays de transit pour les migrants qui souhaitent rejoindre l'Europe. Avant 2011, le pays a accueilli plus de 2 millions de réfugiés qui vivaient et travaillaient dans la paix et la tranquillité. À l'heure actuelle, des centaines de milliers de migrants en situation irrégulière tirent profit du vide sécuritaire pour transiter par son territoire. Nombre d'entre eux sont extrêmement vulnérables et constituent des proies faciles pour les réseaux de trafic illicite et de traite des personnes.

8. **M. Masilela** (Observateur de l'Eswatini) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. L'Eswatini est déterminé à mettre en œuvre la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et transmet tout son soutien aux pays africains qui appliquent le Cadre d'action global pour les réfugiés. À cet égard, le pays s'est doté d'une nouvelle loi relative aux réfugiés qui transpose en droit interne les dispositions de la Convention de 1951, de son Protocole et de la Convention de l'UA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, et qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Malgré ses difficultés financières, l'Eswatini instaure un nouveau régime d'asile. Pour ce faire, les autorités ont créé des postes d'agents chargés de traiter les demandes et établi un conseil consultatif national pour les réfugiés et un conseil d'appel. Par ailleurs, le centre d'accueil de Malindza doit faire face au problème des réfugiés de longue date ; en effet, certains réfugiés y sont hébergés depuis plus de vingt ans. Avec des partenaires, le centre a lancé un exercice visant à déterminer et à mettre à profit les compétences de ces réfugiés afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins. Cet exercice permettra également de recenser les plus vulnérables, notamment les personnes âgées et les mineurs non accompagnés, et de les aider en conséquence. En outre, le pays est fermement déterminé à mettre fin à l'apatridie, comme le prouve la ratification de trois instruments internationaux traitant de ce sujet. Enfin, l'Eswatini remercie sincèrement la Finlande et la Suède d'avoir accepté de réinstaller deux familles nécessitant une prise en charge médicale et salue leur esprit de partage et de solidarité.

9. **M. Idder** (Observateur du Niger) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Groupe des États d'Afrique. Le Niger est devenu le pays de l'Afrique de l'Ouest qui accueille le plus grand nombre de réfugiés, dont plus de 60 000 Maliens et 118 868 Nigériens. Dans le cadre du mécanisme d'évacuation d'urgence et de transit, il a aussi offert l'asile à 1 536 personnes évacuées de la Libye, dont 1 057 sont encore présentes sur le sol nigérien. L'Association internationale de développement (IDA) versera 80 millions de dollars au Niger afin de l'aider à renforcer l'intégration socioéconomique et la résilience des réfugiés dans les régions de Diffa, de Tillabéri et de Tahoua, l'objectif étant de tous les sortir des camps pour les réinstaller dans des sites urbanisés à l'horizon 2020. On observe toutefois une certaine lenteur dans les procédures de départ vers les pays de réinstallation. En effet, sur les 1 536 personnes évacuées vers le Niger, seules 452 sont reparties. M. Idder demande donc au HCR de redoubler d'efforts pour augmenter le rythme des flux sortants, car une prolongation inconsidérée du séjour de ces personnes risque de causer d'importants problèmes de sécurité.

10. **M. Kasoulides** (Chypre) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le Gouvernement chypriote soutient le pacte mondial sur les réfugiés, dont il pense qu'il contribuera à une répartition plus équitable des responsabilités entre les pays d'accueil. Du fait de sa situation géographique, Chypre accueille nombre de réfugiés et sait l'importance que revêt leur intégration. C'est pourquoi elle a élaboré, en coopération avec le Fonds asile, migration et intégration (FAMI), une stratégie et des projets visant à proposer aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux bénéficiaires de la protection internationale des cours de langue, des activités récréatives et un soutien psychosocial, entre autres. Elle a aussi amélioré les procédures d'asile et accéléré la fourniture de l'assistance tout en luttant contre les migrations clandestines et la traite des êtres humains. Enfin, les pays concernés par les mouvements migratoires mixtes et les flux de réfugiés en Méditerranée, parmi lesquels figurent Chypre, doivent coopérer davantage entre eux et respecter les accords régionaux mis en place tels que la Déclaration Union européenne-Turquie de 2016.

11. **M<sup>me</sup> Kostadinova** (Bulgarie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Bulgarie a participé activement à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés et soutient sa nature non contraignante et le caractère volontaire des contributions. Durant sa présidence du Conseil de l'Union européenne, la Bulgarie a cherché à accélérer la réforme du régime d'asile européen commun afin de permettre l'application de mesures d'anticipation et de prévention dans l'Union européenne. Dans le cadre du Règlement Dublin, elle a proposé un mécanisme global de gestion durable des crises et des critères clairs permettant de définir la répartition des responsabilités.

12. **M. Sougouri** (Observateur du Burkina Faso) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Burkina Faso accueille sur son territoire 24 391 réfugiés et demandeurs d'asile, en provenance principalement du Mali. À ce nombre viennent s'ajouter 4 500 Maliens récemment arrivés dans la région du Nord et de la Boucle du Mouhoun. Le Gouvernement burkinabé tient compte des réfugiés et des personnes déplacées dans son processus de développement, notamment dans le cadre du plan national de développement économique et social et du programme d'urgence pour le Sahel. Dans le cadre de la dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-18), il a soumis une lettre de politique de développement économique et social en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil. En outre, il délivre désormais aux réfugiés, en plus de la carte d'identité biométrique, un titre de voyage biométrique. Néanmoins, il doit faire face à d'importantes contraintes budgétaires et demande à la communauté internationale de lui fournir rapidement un appui conséquent. Le Burkina Faso a ratifié la Convention sur la réduction des cas d'apatridie et la Convention relative au statut des apatrides et mène en collaboration avec le HCR une campagne de sensibilisation et de délivrance d'actes de naissance. Pour finir, M. Sougouri dit que son pays envisage de devenir membre du Comité exécutif du HCR et entreprendra les démarches nécessaires pour ce faire.

13. **M. Kingu** (Observateur de la République-Unie de Tanzanie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. La République-Unie de Tanzanie accueille 337 756 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 255 473 Burundais, 81 682 Congolais et 601 personnes d'autres nationalités. À l'issue de deux réunions de la Commission tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés burundais en Tanzanie, 50 000 réfugiés burundais ont pu rentrer chez eux dans des conditions de sécurité et de dignité. Dans le cadre de ce processus de rapatriement volontaire, le Gouvernement tanzanien collabore étroitement avec le HCR, qui valide chaque départ. M. Kingu réfute donc les allégations selon lesquelles son pays expulse les réfugiés burundais. Cependant, il dit qu'un manque de financement entrave considérablement ces rapatriements et demande à la communauté internationale d'allouer plus de fonds au HCR et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

14. **M. Youssef** (Égypte) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. En dépit de ses ressources limitées et du nombre croissant de réfugiés, l'Égypte s'engage à assumer sa part de responsabilité dans leur accueil. Elle ne construit pas de camps et travaille avec le Bureau du HCR au Caire pour accueillir les réfugiés dans la dignité. Toutefois, pour assumer cette charge toujours lourde, davantage de fonds sont nécessaires. Enfin, l'Égypte a créé un comité national chargé de traiter les questions relatives aux réfugiés, qui est composé de représentants de plusieurs ministères.

15. **M. Al-Nuaimi** (Observateur du Qatar) dit qu'en 2018, son pays a alloué 20 millions de dollars au HCR, montant qui devrait être doublé d'ici à la fin de l'année. Il estime nécessaire d'accorder une attention accrue aux personnes déplacées dans leur propre pays, qui risquent de devenir des réfugiés si leur situation perdure. L'enseignement occupe aussi une place importante, c'est pourquoi la fondation Education above all a annoncé que 10 millions d'enfants marginalisés dans le monde recevraient une éducation de qualité grâce au programme Educate a child. En outre, il convient de délivrer des diplômes, qui permettront aux enfants de valider leurs connaissances et de passer plus facilement d'un système d'enseignement à l'autre et de trouver du travail.

16. **M. Torrejon Alcoba** (Observateur de la Bolivie) dit que son pays est favorable à l'adoption et à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés. Dans un monde où on érige des murs entre les peuples et où on sépare les enfants migrants de leurs parents, où le multilatéralisme cède la place au désir d'hégémonie et de contrôle des ressources naturelles, la Bolivie accorde la plus haute importance à la solidarité entre les peuples, et préconise d'adopter une vision humaniste qui suppose d'accueillir, de protéger et d'intégrer les réfugiés plutôt que d'en faire des victimes expiatoires. La Bolivie appelle de ses vœux l'adoption de politiques propices à l'instauration de villes et de sociétés inclusives, où l'accès au logement, à la santé, à l'éducation et à la sécurité sociale est une réalité, dans le respect des principes de complémentarité, de solidarité, de fraternité et de diversité.

17. **M<sup>me</sup> Wihanasari Tahar** (Observatrice de l'Indonésie) remercie les délégations pour les paroles aimables qu'elles ont adressées à son pays en cette période difficile. Le pacte mondial sur les réfugiés devrait contribuer à soutenir les pays d'accueil et à promouvoir le partage des responsabilités. Même si l'Indonésie n'est pas partie à la Convention relative au statut des réfugiés et à son Protocole, elle applique les grands principes qui en découlent. Elle accueille environ 14 000 réfugiés et demandeurs d'asile et collabore étroitement avec le HCR en vue de trouver des solutions durables pour les aider et d'accélérer les processus de rapatriement et de réinstallation. À cet égard, elle espère que les pays concernés continueront de donner suite aux demandes de réinstallation en dépit des difficultés qu'ils rencontrent.

18. **M. Kokofele** (Observateur de la Sierra Leone) dresse le bilan des progrès que son pays a accomplis pour ce qui est de l'élimination de l'apatridie, notamment la modification de la loi sur la citoyenneté qui confère aux hommes et aux femmes des droits égaux en matière de transmission de la nationalité à leur conjoint(e), la recommandation faite par le comité de révision de la Constitution d'accorder la citoyenneté aux enfants de moins de 5 ans trouvés sur le territoire, l'élaboration d'un plan d'action national pour éradiquer l'apatridie et enfin la création d'un comité directeur national pour l'apatridie. Le programme d'intégration locale des réfugiés vise à ce que les réfugiés mènent une vie

productive et, à ce titre, la Commission nationale pour l'action sociale a inscrit 378 réfugiés intégrés localement dans ses programmes d'activités de subsistance, afin d'inciter les autres réfugiés à se positionner, à savoir à opter soit pour l'intégration locale, soit pour le rapatriement volontaire. En outre, la Commission nationale pour l'action sociale est parvenue à se procurer 139 des 191 passeports de Libériens ayant sollicité l'asile en Sierra Leone qui avaient été placés sur liste rouge par les autorités libériennes. La Sierra Leone travaille sans relâche à la modification de la loi sur les réfugiés de 2007, qui devrait aboutir en novembre 2018, afin de mettre en place un régime d'octroi de l'asile équitable et efficace conforme aux normes internationales. De plus, la Sierra Leone s'est engagée à ce que les réfugiés bénéficient à l'avenir de la gratuité de l'éducation primaire et secondaire, des soins obstétricaux pour les femmes enceintes ainsi que des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans, entre autres. Le Gouvernement sierra-léonais sollicite à nouveau l'aide technique du Haut-Commissariat pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé d'éliminer l'apatridie d'ici à 2024.

19. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

20. **M<sup>me</sup> Cessouma** (Observatrice de l'Union africaine) dit que l'Union africaine s'associe à la déclaration de l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique et félicite le Zimbabwe d'avoir rejoint le Comité exécutif. Le continent africain est touché par de nombreuses crises humanitaires responsables de déplacements forcés de population, que les conflits et les changements climatiques aggravent encore. Un nouveau fléau, la chenille légionnaire, risque quant à lui de provoquer une grave insécurité alimentaire s'il n'est pas endigué au plus vite. En Afrique, la majorité des déplacements de population interviennent à l'intérieur du continent, et le phénomène migratoire contribue au développement des pays d'accueil tout en les obligeant à relever de nombreux défis. C'est pourquoi l'Union africaine a adopté un cadre stratégique relatif à la politique migratoire et appelle la communauté internationale à apporter son soutien aux pays et communautés d'accueil des réfugiés et des personnes déplacées. À cet égard, elle salue l'élaboration récente d'instruments, comme le pacte mondial sur les réfugiés, qui constituent une grande avancée pour le renforcement de la coopération internationale.

21. L'Union africaine est préoccupée par la diminution de 3 % du budget du HCR consacré aux opérations en Afrique. L'agence humanitaire africaine, en cours de création, sera chargée de trouver des solutions aux problèmes liés aux déplacements de population sur le continent et de s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires en Afrique. L'Union africaine a beaucoup avancé dans la lutte contre l'apatridie, un protocole portant sur le droit à la nationalité et la lutte contre l'apatridie en Afrique devant être finalisé prochainement et soumis aux organes délibérants de l'Union africaine pour examen en janvier 2019. De plus, l'année 2019 a été proclamée « Année des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique ». Elle marquera en outre le cinquantième anniversaire de la Convention de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969) ainsi que le dixième anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), ce qui sera l'occasion de redynamiser l'action en faveur de la protection des réfugiés et des personnes déplacées, de la prévention des crises et de la résolution des conflits.

22. **M. Hemou** (Observateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO) dit que la CEDEAO s'associe à la déclaration de l'Union africaine et à celle de l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. La CEDEAO salue les efforts considérables que le HCR a mis en œuvre en Afrique de l'Ouest pour répondre durablement aux défis humanitaires sans précédent dont elle est le théâtre, comme les déplacements massifs de population. Au cours des deux dernières années seulement, plus de 2 millions de déplacés et des centaines de réfugiés ont été enregistrés dans le nord-est du Nigéria en raison des attaques récurrentes du groupe terroriste Boko Haram, et la coulée de boue dévastatrice en Sierra Leone a fait fuir des milliers de déplacés. En outre, des poches de violence continuent de compromettre le retour des personnes déplacées dans leur pays d'origine, et ce, malgré l'intensification des efforts régionaux pour améliorer la sécurité. La CEDEAO poursuit la mise en œuvre de son programme humanitaire qui vise la

cessation des conflits et l'application de solutions durables. Elle note avec satisfaction l'accueil des réfugiés et des déplacés dans les États membres ainsi que l'accompagnement du HCR à cet égard, les efforts mis en œuvre pour combattre l'apatridie en Afrique de l'Ouest et l'assistance apportée aux États membres pour la mise en œuvre de la Convention de Kampala. Enfin, elle renouvelle son appui à l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés.

23. **M<sup>me</sup> Baghli** (Observatrice de l'Organisation de coopération islamique) dit que de grands espoirs ont été placés dans le pacte mondial sur les réfugiés, mais que son adoption ne doit pas pour autant être vue comme une fin en soi. La communauté internationale devra en effet relever de nombreux défis et se heurtera à de nouvelles réalités complexes. Pour cela, elle devra concevoir des solutions durables permettant de répondre aux besoins des personnes contraintes de fuir dans le respect de leur dignité. Les États et les communautés d'accueil ne devront pas à eux-seuls supporter l'entière responsabilité de cette entreprise, d'autant que ce sont souvent les pays à faible revenu qui accueillent le plus de réfugiés, en dépit de leurs propres difficultés socioéconomiques. De nombreux pays membres de l'Organisation de coopération islamique ont mis en place le Cadre d'action global pour les réfugiés, que cette organisation estime être un dispositif cohérent et novateur apte à répondre aux crises migratoires. Il est important que des partenariats soient noués au niveau régional pour faire face à ces crises et qu'à cet effet, les États adoptent une démarche inclusive et multisectorielle. Afin de garantir une protection internationale, d'apporter une réponse satisfaisante au niveau national, de veiller à ce que les réfugiés accèdent à l'autonomie et de trouver une solution durable aux crises des réfugiés et des personnes déplacées, qu'elles soient nouvelles ou prolongées, il importe que toutes les parties prenantes s'impliquent. Ce processus devra néanmoins continuer de relever de la responsabilité des États et constituer un engagement souverain qui tienne compte à la fois de la protection nécessaire des réfugiés et des intérêts des communautés d'accueil.

24. **M. Bekkers** (Observateur de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – OSCE) dit que l'OSCE a pour mission de favoriser la coopération et la paix en optant pour une approche globale de la sécurité, et qu'elle joue depuis quelques années un rôle dans la gestion des mouvements de réfugiés et de migrants de grande ampleur. À cet égard, l'OSCE s'intéresse au lien qui peut être établi entre migrations et sécurité, bien que cette question soit particulièrement sensible. Cela étant, la sécurité renvoie en premier lieu à la sécurité des personnes qui se déplacent, qui doivent en tout temps bénéficier d'une protection humanitaire et juridique. L'OSCE veille notamment à faire respecter leurs droits de l'homme, à favoriser leur intégration effective et durable et à combattre la criminalité transfrontalière et la traite des êtres humains. M. Bekkers note avec satisfaction que le Cadre d'action global pour les réfugiés reconnaît la dimension régionale et sous-régionale des mouvements de réfugiés et prévoit que les organisations régionales telles que l'OSCE puissent jouer un rôle majeur dans la réponse globale qui y est apportée, notamment dans la prévention des conflits. Il relève en outre avec satisfaction que le Cadre accorde la préférence à l'alerte précoce plutôt qu'aux interventions dictées par l'urgence, et qu'il traite de la question de l'apatridie. L'OSCE est convaincue que, en tant que plateforme intergouvernementale disposant d'un réseau unique d'opérations sur le terrain en Asie centrale, en Europe de l'Est et en Europe du Sud-Est, elle continuera à jouer un rôle prépondérant dans la lutte contre les déplacements liés à des conflits.

25. **M<sup>me</sup> Pictet-Althann** (Observatrice de l'Ordre souverain de Malte) dit que des équipes médicales de l'Ordre ont porté assistance en Méditerranée à des centaines de milliers de migrants ; 1 400 personnes ont été secourues au seul premier trimestre de 2018. L'Ordre a collaboré avec l'Union européenne, le HCR, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et l'OIM pour élaborer un plan de renforcement des capacités des autorités libyennes afin qu'elles mettent fin à la traite des personnes, et il forme les gardes-côtes libyens au sauvetage en mer. Il apporte également une assistance médicale et juridique aux demandeurs d'asile présents en Europe continentale et une aide médicale et matérielle aux Syriens réfugiés dans d'autres pays du Moyen-Orient et aux déplacés internes d'Iraq. Il intervient également en Ouganda en faveur des réfugiés en provenance du Soudan du Sud, ainsi qu'aux Rohingya qui ont trouvé refuge au Bangladesh.

26. **M. Backory** (Observateur du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida – ONUSIDA) dit que les contributions versées par son organisation ont permis au HCR de mieux intégrer les questions relatives au VIH/sida, à la santé procréative et à la violence sexuelle et sexiste dans les activités de 16 de ses opérations de pays, et de mener des activités de conseil et de dépistage du VIH auprès de plus de 17 000 réfugiés. Le HCR a contribué à la mise en œuvre d'une approche intégrée et axée sur le terrain au sein d'ONUSIDA, ce qui a permis de faire des progrès notables vers la réalisation de l'objectif d'éradication du sida d'ici à 2030. Cependant, même si les maladies liées au sida ont fait moins d'un million de victimes en 2017 et que plus de 21 millions de personnes vivant avec le VIH/sida suivent désormais un traitement, les taux d'infection demeurent élevés : près de 1,8 million de personnes ont été contaminées en 2017 et une cinquantaine de pays ont connu une hausse du nombre de nouveaux cas. En outre, le budget du Programme commun d'appui à la lutte contre le sida, qui s'élève à 242 millions de dollars, n'est financé qu'à hauteur de 180 millions de dollars, ce qui fragilise les progrès accomplis.

27. **M. Khan** (Observateur de l'UNICEF) dit que le Fonds prépare activement la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés en appuyant la coopération internationale, les partenariats régionaux et l'élaboration de plans en faveur des enfants réfugiés, ainsi que la prise en compte des réfugiés dans la planification budgétaire des pays d'accueil, en étroite coordination avec les autorités nationales. L'UNICEF mène des activités dans plusieurs pays d'Afrique afin de favoriser l'accès des enfants réfugiés à l'enregistrement de l'état civil, aux systèmes éducatifs nationaux et à des soins de santé. Il a également accru ses investissements dans les infrastructures – réseaux d'eau et d'assainissement, centres de développement de la petite enfance et centres intégrés de prise en charge des enfants victimes d'actes de violence – qui bénéficient aux communautés d'accueil comme aux réfugiés. Il est essentiel de disposer de données ventilées par sexe et par âge et selon d'autres caractéristiques pour pouvoir bien orienter les politiques et les programmes et évaluer leurs effets.

28. **M. Van Ameringen** (Observateur du Programme alimentaire mondial – PAM) dit que le 17 septembre 2018, le Programme alimentaire mondial et le HCR ont signé un accord de partage de données qui renforcera le partenariat entre les deux organisations et leurs capacités conjointes d'évaluation, d'analyse, de gestion des identités et de contrôle. Ils coprésident également le Groupe des innovations institutionnelles que le Secrétaire général de l'ONU a établi pour renforcer l'efficacité des fonctions administratives à l'échelle du système des Nations Unies.

29. **M<sup>me</sup> Coven** (Observatrice de l'Organisation internationale pour les migrations – OIM) dit que le partenariat entre le HCR et l'OIM a été étendu cette année pour réaliser l'objectif fixé par la Déclaration de New York, à savoir renforcer et améliorer les mécanismes de protection des réfugiés grâce à l'adoption d'un pacte mondial sur les réfugiés et d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La collaboration entre les deux organisations s'est notamment traduite par le recensement de solutions pour les populations nomades de Libye et l'élaboration d'initiatives conjointes pour le sauvetage des migrants en Méditerranée.

30. **M. Verbeek** (Observateur de la Banque mondiale) dit que les ressources supplémentaires disponibles au titre du Mécanisme mondial de financement concessionnel pour les pays à revenu intermédiaire et du sous-guichet de la dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-18) permettront de renforcer l'appui apporté non seulement aux réfugiés et aux personnes déplacées, mais aussi aux communautés d'accueil. La Banque mondiale exécute des programmes dans une douzaine de pays, dans des domaines tels que l'emploi, l'éducation, la santé, la protection sociale et les infrastructures. Pour la communauté internationale, il n'existe pas de meilleur investissement que la prévention des crises, car chaque dollar investi dans la prévention permettra d'économiser environ 16 dollars par la suite. Il faut encourager les gouvernements des pays d'accueil à modifier leurs politiques pour permettre aux réfugiés, en particulier les filles, d'accéder aux systèmes éducatifs, de travailler et de créer des entreprises. La Banque mondiale continuera de collaborer avec les gouvernements et d'autres partenaires pour mesurer les incidences de l'accueil et de la protection des réfugiés et pour élaborer des indicateurs d'évaluation et de mesure des progrès accomplis.



31. **M. Ngendahimana** (Refugee Council of Australia), s'exprimant au nom des organisations non gouvernementales (ONG), appelle au renforcement des pratiques institutionnelles et des cadres normatifs existants pour garantir la protection des personnes déplacées, la priorité devant être accordée à l'enregistrement des réfugiés, à la protection des enfants non accompagnés ou séparés de leurs parents, à la protection et à l'autonomisation des femmes et des filles, et au respect du principe de non refoulement. Pour améliorer l'efficacité et la cohérence des mécanismes de coordination et de planification, le HCR devrait collaborer avec les organisations de réfugiés et les communautés d'accueil, notamment en les consultant préalablement à l'élaboration des programmes. Les politiques en matière de réfugiés devraient être axées sur les droits et non sur les besoins, et les ONG saluent l'objectif du HCR d'intégrer les réfugiés, les personnes déplacées et les apatrides dans les systèmes nationaux, tout en soulignant que les compétences des personnes déplacées qualifiées – par exemple dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'ingénierie – pourraient être mises au service du HCR. Les ONG, comme le HCR, considèrent que la réunification des familles est une priorité que les États doivent prendre en compte dans leurs politiques. Il importe que davantage d'États adhèrent aux conventions sur l'apatridie et que la législation de chaque pays prévoie qu'aucun enfant ne peut naître apatride.

32. **M. Grandi** (Haut-Commissaire) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

*La séance est levée à 18 heures.*